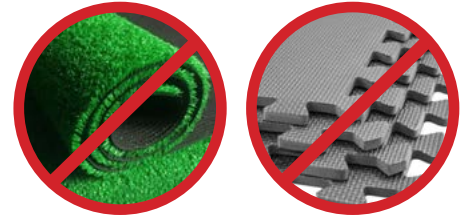


Tous les exposants sont tenus de consulter et de se conformer aux exigences minimales du SPCIQ concernant les présentations et les décorations du salon.

Voici quelques réglementations clés :

« Les tapis gazon et les revêtements de sol en mousse ne sont pas autorisés »

[Voir article 3.4](#)



Rideaux, tentures, auvents, tentes, arbres et fleurs artificiels et autres objets décoratifs doivent être incombustibles (des certificats à cet effet doivent être produits sur demande) ou ignifugés selon les normes CAN/ULC-S109 et CAN/ULC-S102. Une quantité limitée de vaporisateur peut être achetée auprès de Solotech.

[Voir article 3.3](#)



Structures fermées à plafond. Doivent être équipées d'avertisseurs de fumée et d'un extincteur portatif.

[Voir article 3.8 et 3.9](#)



600 pi2 avec plafond



Ayant plus de 9,3 m2 (100 pi2) de plafond



Véhicules et autres moteurs à combustion.

« Les bouchons de réservoir de carburant doivent être verrouillés et les batteries débranchées. »

[Voir article 7.1](#)



Pour connaître les exigences minimales du SPCIQ concernant les salons et les expositions dans un bâtiment veuillez [cliquer ici](#)

L'exposant qui contrevient ou qui ne se conforme pas aux exigences minimales du SPCIQ est passible de se faire signifier sans préavis un constat d'infraction et un démantèlement de ses installations immédiat.

Je confirme avoir pris connaissance des "Exigences minimales du SPCIQ concernant les salons et les expositions dans un bâtiment" et m'engage à veiller à ce que mon entreprise et les entrepreneurs affiliés se conforment à ces directives et à ce règlement.

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_